

# Référent Harcèlement Sexuel et Agissements Sexistes

Formation obligatoire — Art. L1153-5-1 du Code du travail

---

<b>Durée</b>	1 jour (version essentielle) ou 2 jours (version complète — recommandée)
<b>Public</b>	Référent(e) désigné(e) par le CSE (entreprise ≥ 250 salariés)
<b>Prérequis</b>	Désignation préalable par le CSE
<b>Tarif inter</b>	990 € / CSE (jusqu'à 4 participants)
<b>Tarif intra</b>	350 € / jour / stagiaire
<b>Financement</b>	Budget de formation de l'employeur

## Programme — Version 2 jours (recommandée)

### Jour 1 — Comprendre et identifier

- Définitions légales : harcèlement sexuel, moral, agissements sexistes
- Le continuum des violences : sexisme ordinaire → harcèlement → agression
- Profils des victimes, auteurs, témoins — biais cognitifs à déjouer
- Obligations légales de l'employeur : prévention, affichage, enquête

### Jour 2 — Agir : accompagner, alerter, protéger

- Recueillir la parole d'une victime : posture, écoute, confidentialité
- Protocole d'alerte interne : que faire, dans quel ordre, vers qui
- Travailler avec les RH, la direction, le médecin du travail
- Protéger la victime : mesures conservatoires, signalement
- Mises en situation sur cas concrets